

Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi APER

Saint-Aubin

Propositions de Zones d'accélération



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240402-2024_04_19-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La loi APER - Rappels

Objectifs :

-  Accélérer le développement des EnR
-  Offrir aux communes un rôle central dans le développement des EnR
-  Définir des zones d'accélération et des zones d'exclusion

Obligations :

-  Définir des Zones d'Accélération et d'Exclusion des Energies Renouvelables (ZAENR)

Dates clés :

-  Mise en place de la loi : Mars 2023
-  Date limite de définition des ZAENR : 31 Décembre 2023 (flexible au cas par cas)

Focus sur la loi APER - zones d'accélération : éclairage sur l'esprit du dispositif

≠

Ce que ne sont pas les zones d'accélération :

- X une obligation => *il est possible de définir toute la commune comme zone ou à l'inverse aucune*
- X La définition de projets localisés concrets
- X une acceptation ou un refus des ENR

=

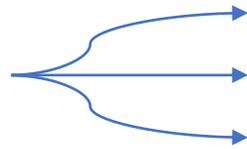
Ce que sont les zones d'accélération :

- ✓ l'expression de la volonté politique locale sur les ENR
- ✓ un potentiel estimé (sans entrer dans le détail)
- ✓ un choix local de quelles ENRs à quels endroits

Focus sur la loi APER / zones d'accélération : pourquoi définir des zones ?

✓ Permet d'orienter les porteurs de projet vers certaines zones pour le développement local des ENR.

Zones d'accélération



Délais d'instruction des projets plus courts

Plus grande probabilité de financement

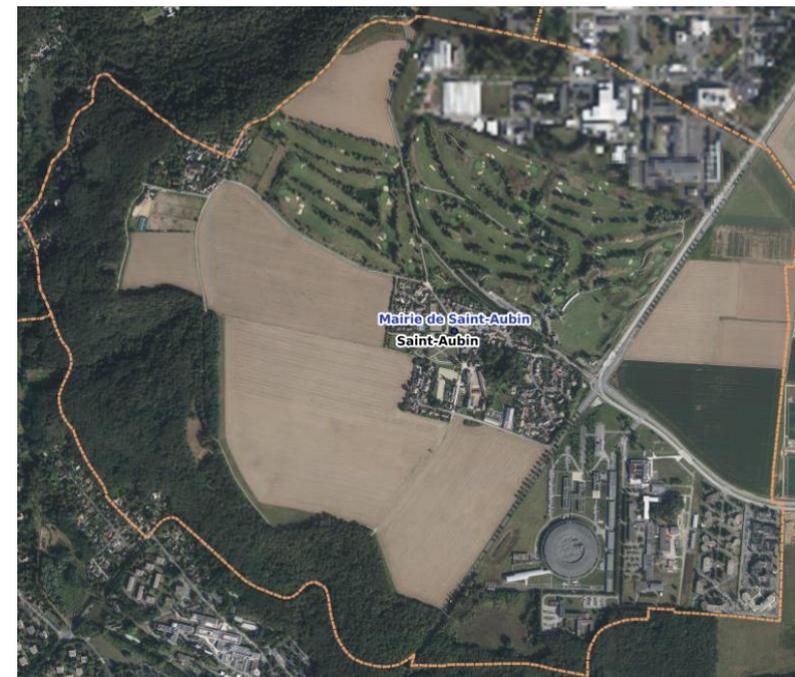
Un ajustement facilité des documents d'urbanisme

✓ Permet de définir à l'inverse des zones d'exclusion. Tout projet déposé en dehors des zones d'accélération devra passer en comité de projets (au frais du porteur de projet)

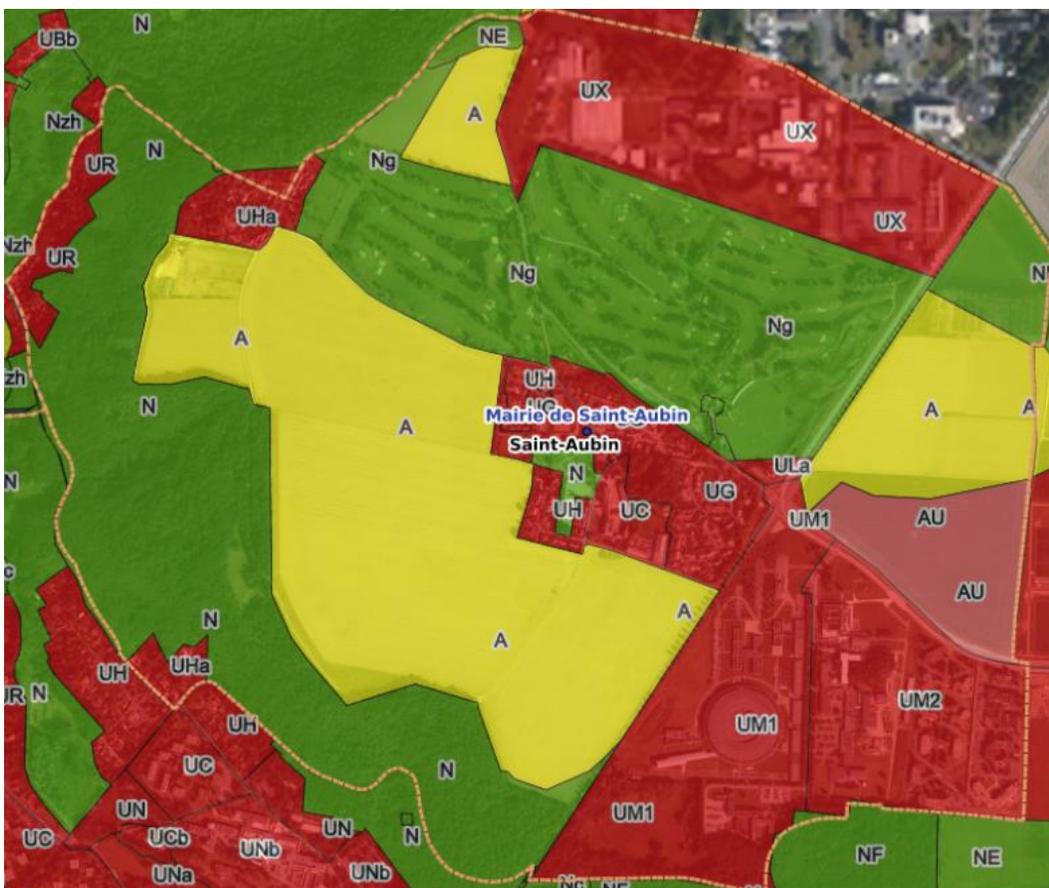
✓ Permet de s'assurer de la convergence entre le potentiel ENR remonté en ZA avec la programmation pluriannuelle de l'énergie régionale (PPE)

Contexte actuel de Saint-Aubin

-  Nombre d'habitant : 691
-  Consommation d'énergie totale(2021) : 52 GWh/an
 - Inclus le tertiaire
-  Superficie de toits potentiels : 123 916 m²



Types de zones de la commune (PLU)



-  Zone urbaine
-  Zone à urbaniser, ouverte
-  Zone à urbaniser, bloquée
-  Zone agricole
-  Zone naturelle et forestière
-  Secteur ouvert à la construction
-  Secteur réservé aux activités
-  Constructions non autorisées

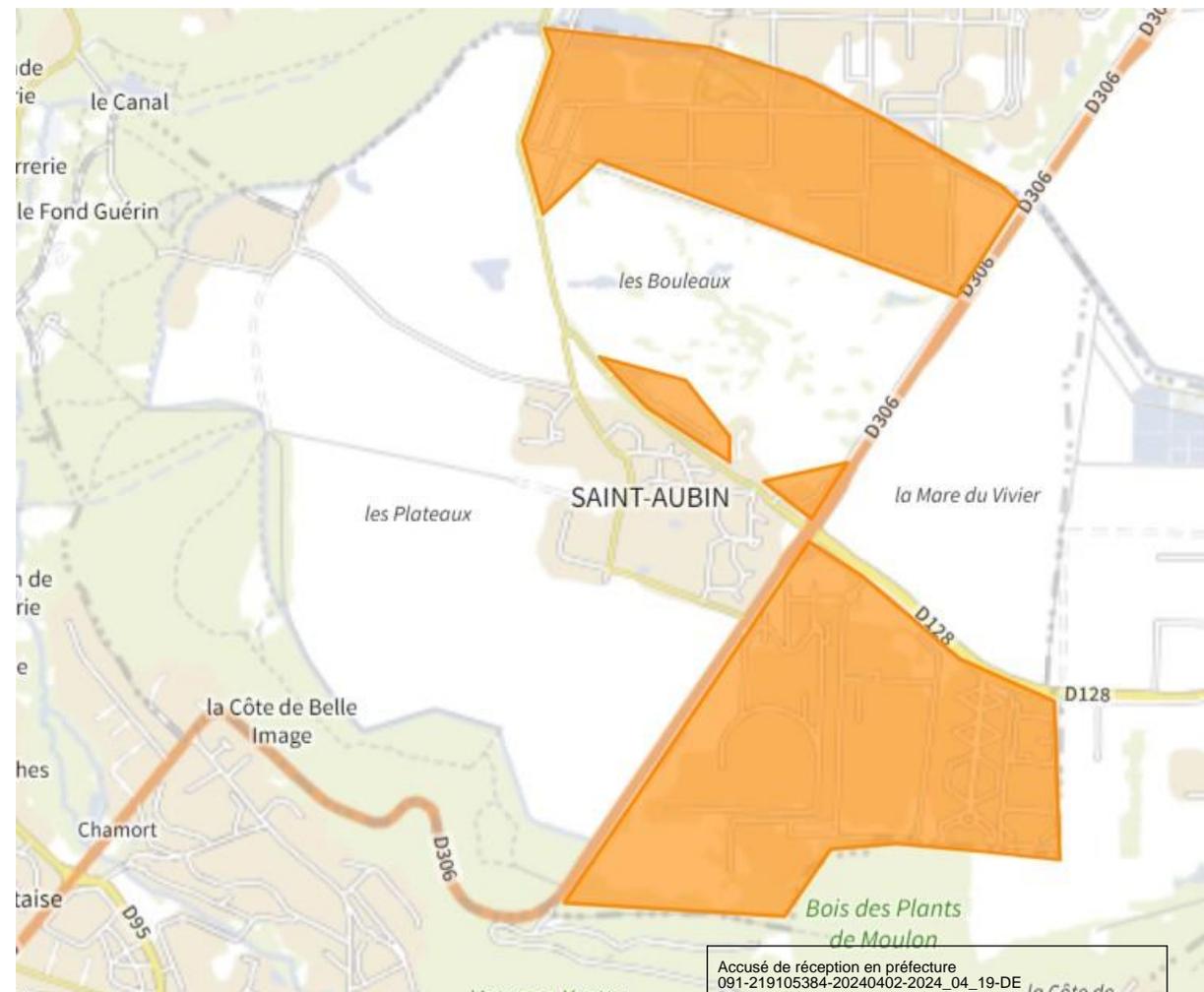
ZPNAF sur Saint-Aubin zone exclue de droit des ENR

Zone créée en 2010 pour rendre non urbanisables les espaces naturels et agricoles qui la composent. Dispositif législatif unique en France qui préserve les exploitations agricoles dans le périmètre concerné et qui concilie agriculture et respect de l'environnement en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et naturels du territoire.

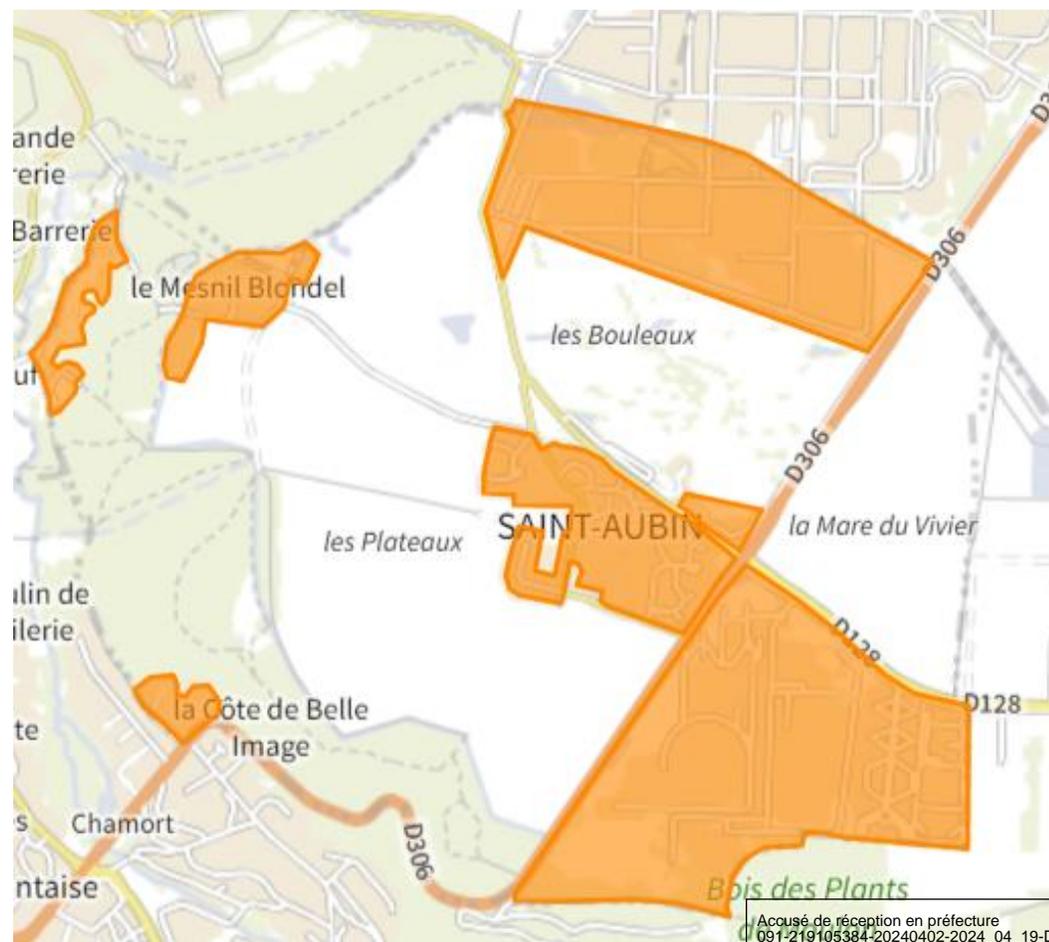


Zones d'accélération des énergies renouvelables

**Zone d'accélération solaire
photovoltaïque parking de plus de
500 m²**

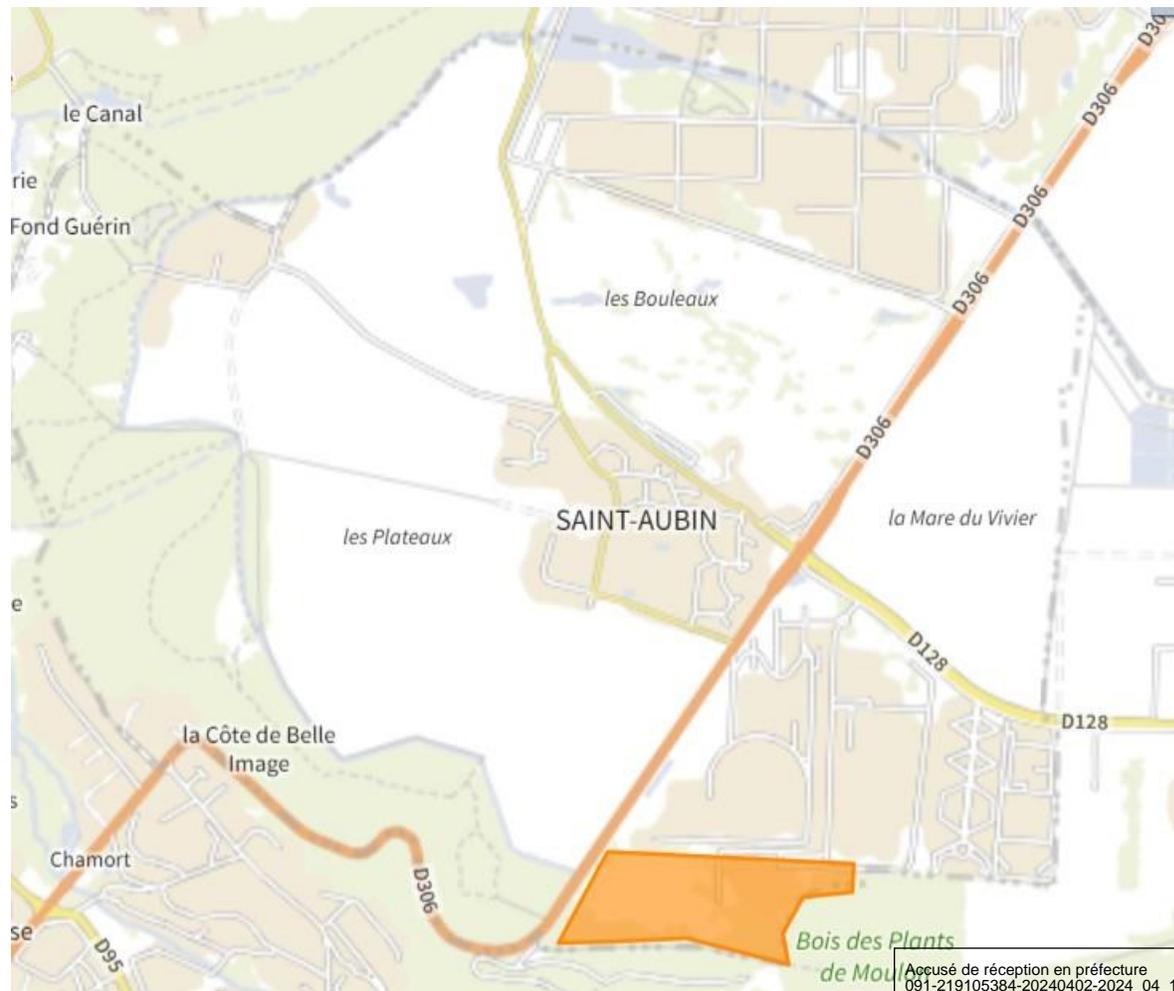


**Zone d'accélération solaire
photovoltaïque toitures et
géothermie**

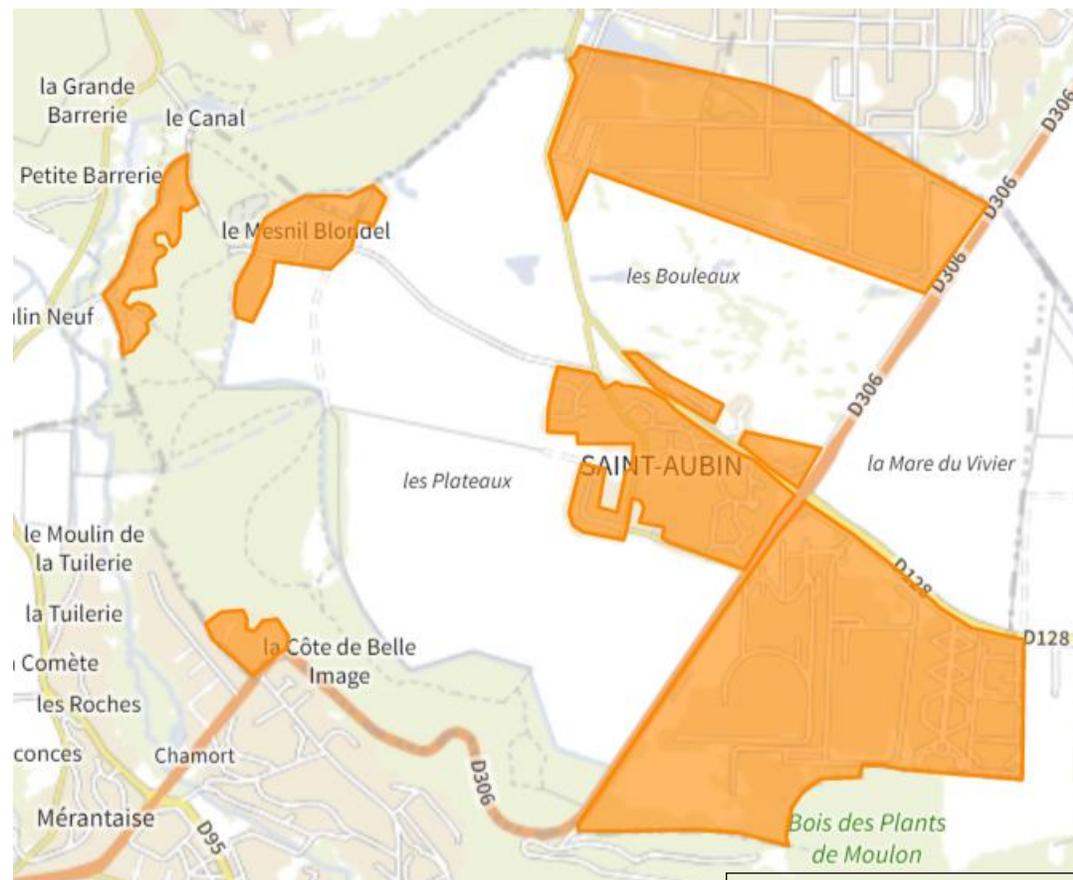


Zones d'accélération des énergies renouvelables

**Zone d'accélération solaire
photovoltaïque sols**



Zone d'accélération solaire photovoltaïque totale



Zones d'accélération des énergies renouvelables

Merci de votre attention